



**Association Départementale de Défense des
Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis**

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Accueil sur Rendez-vous

**JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS
N°3 SEPTEMBRE 2017**

Jusqu'au dernier souffle...

Ces derniers mois deux très mauvaises nouvelles sont tombées sur le procès pénal de l'amiante :

- le vendredi 15 septembre, dans les dossiers Normed et Jussieu, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a annulé toutes les mises en examen de 9 hauts responsables de la catastrophe de l'amiante : elle a jugé que ni les industriels, ni les hauts fonctionnaires, ni les lobbyistes du « Comité permanent amiante » n'avaient de comptes à rendre à la justice.
- Le 28 juin, les juges d'instruction, soutenus par le parquet de Paris ont annoncé la fin des investigations dans une quinzaine d'enquêtes pénales, considérant qu'il leur était impossible de déterminer avec certitude quand les victimes ont été intoxiquées, et donc de mettre en cause « la responsabilité de quiconque ». en l'envoyant devant un tribunal correctionnel.

C'est un scandale judiciaire : « 100 000 morts dans la balance, et la justice s'en balance ! »

« Nous ne baisserons pas les bras : nous avons subi une défaite, mais nous n'avons pas perdu la guerre », a déclaré François Desriaux, le vice-président de l'Andeva..

L'Andeva ira en cassation pour contester le blanchiment des responsabilités nationales. Elle ira en appel voire en cassation pour contester les non-lieux qui se préparent dans les autres dossiers.

En juillet des associations locales se sont déjà mobilisées en organisant des rassemblements. L'Addeva 93 était devant le tribunal de Bobigny le 6 juillet.

**LA MANIFESTATION NATIONALE ORGANISEE PAR L'ANDEVA
SE TIENDRA LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2017
à 14h Tour Montparnasse**

**Pas d'impunité pour les empoisonneurs !
L'amiante hors des écoles !
Protégeons la vie de nos enfants !**



Conférence de presse de l'Addeva 93

Ce jeudi 6 juillet, des militants de l'Addeva 93 et de l'Association des anciens d'Alstom TSO se sont rassemblés devant le Palais de Justice de Bobigny pour une conférence de presse sur le procès pénal. Après la décision des juges d'instruction et du Parquet d'arrêter toutes les investigations et de s'orienter vers un non lieu.

Jean-Paul Mercier, vice-président de l'association, ancien de Placoplâtre à Vaujours a dénoncé cette décision incompréhensible et injuste. Il n'a plus qu'un poumon et souffre d'une grave insuffisance respiratoire qui l'oblige à tirer derrière lui un appareil qui lui apporte de l'oxygène. Il a fait condamner son employeur pour "faute inexcusable" et affirme sa volonté de continuer le combat jusqu'au bout.

Aline Archimbaud, présidente du comité de suivi "amiante" du Sénat, était venue affirmer sa solidarité (Quelques jours plus tard, elle devait poser une question à la ministre du travail).

Une communication téléphonique sonorisée a eu lieu avec **Henri Boumandil**, secrétaire de l'association, en vacances en Bretagne qui a dit son indignation. Souffrant, lui aussi, d'une grave insuffisance respiratoire, il sortait d'une consultation chez un pneumologue qui avait prescrit une augmentation de l'apport d'oxygène.

Puis a été diffusée une interview de **Jean-Michel Garetta** réalisée par **Hélène Boulot**. Son père et son oncle, deux frères jumeaux, avaient travaillé chez Everitube, une usine d'amiante-ciment qui a fonctionné de 1917 à

1993. Tous deux sont morts, à deux ans d'intervalle, emportés par un mésothéliome. Le père de Jean-Michel lui racontait en 1962 comment les ouvriers, faisaient des "batailles de boules de neige" dans les ateliers. *"Ce n'était pas de la neige, c'était de l'amiante"*. Il est mort d'un cancer de la plèvre quarante ans plus tard...

Avocats des victimes, **Sylvie Topaloff** du cabinet TTLA et **Farouk Benouniche** du cabinet Ledoux ont rappelé qu'à ce jour aucune décision de justice n'avait encore été prise et qu'il ne fallait pas baisser les bras.

Ils ont dénoncé un scandale judiciaire. Ils ont souligné que les magistrats avaient fait dire à l'expertise scientifique qu'ils avaient sollicitée, le contraire de ce qu'elle disait. Elle indique en effet très clairement que pour des cancérigènes sans seuil tel que l'amiante c'est une période de contamination et non une date de contamination qu'il faut prendre en compte. Ils déposeront des observations en septembre. Si un non lieu est prononcé, ils iront en appel, voire en cassation.

Cette conférence de presse a été bien relayée par les médias. France3 a diffusé un reportage sur cette action avec des interviews de **Farouk Benouniche et de Jean-Paul Mercier**. Ce dernier a été filmé dans les locaux de l'Addeva 93 à La Courneuve. Le Parisien a également publié un article.



FORMATIONS

Une formation Fiva à La Couneuve

Elle s'est tenue les 22 et 23 février. Elle était animée par Christine Preschner, la référente Fiva de l'Addeva.

Une dizaine d'adhérents étaient venus se former à la gestion des dossiers FIVA. La plupart étaient des bénévoles de l'Addeva 93. Sonia Hertz présidente de l'Advarm 72 y a assisté.

Nasséra Hamidi succèdera à **Maribel Gano-bis**, au poste de secrétaire administrative de l'Addeva 93 en 2018., qui prépare la transition. Toutes deux ont participé à ce stage, comme elles avaient récemment participé à une formation médicale à Vincennes avec **Carine Toutain** et **Lucien Privet** sur la lecture des scanners.

La formation a porté sur deux points essentiels :

- Comment constituer un dossier Fiva, quelles pièces réunir ?
- Comment comprendre et vérifier l'offre du Fiva et quand peut-on la contester ?

Maribel a fait part de son expérience et des difficultés à gérer des dossiers de familles souvent nombreuses.

La formation était interactive et laissait une large place aux questions des stagiaires.

Des anciens d'Alstom TSO ont posé des questions sur les rapports entre action en faute inexcusable de l'employeur et dossier au Fiva. D'autres ont abordé le calcul de la rente d'incapacité fonctionnelle.

Certains participants étaient presque débutants,

d'autres plus confirmés. Tous ont été satisfaits de ces deux journées qui se sont déroulées dans une ambiance studieuse et détendue.

Un partenariat avec AC Santé

AC Santé est un réseau d'aide des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie chronique grave et de leurs proches pour les aider à mieux vivre la maladie, les traitements, les conséquences médicales, sociales et psychologiques.

L'Addeva 93 a assuré le 18 mai une formation sur les maladies professionnelles et environnementales liées à l'amiante pour 7 personnes d'AC Santé.

AC Santé est prête à aider à la mise en place d'un soutien psychologique pour les malades et leurs familles qui en ressentent le besoin.

Nous avons assuré une formation 7 personnes

Un soutien psychologique gratuit, si vous le souhaitez

L'association est à votre écoute et à vos côtés pour vous aider à surmonter les épreuves de la maladie et du deuil et à « remonter la pente ».

Si vous le souhaitez, avec l'aide d'AC Santé, nous pourrions mettre en place des groupes de parole et/ou des consultations individuelles avec un-e psychologue spécialisé-e, qui connaît bien les situations que vous vivez.

Contactez Maribel ou Nassera : 01 48 37 34 64.

Quoi de neuf ? Les dernières infos

Alstom TSO Saint-Ouen

Le 26 avril, la cour d'appel de Paris a condamné Grid Solution à verser 8000 euros aux 52 anciens salariés d'Alstom TSO à Saint-Ouen. L'usine a fermé en 2006. Elle est inscrite sur la liste ouvrant droit à la cessation anticipée d'activité. Bernard Balestri est l'un des animateurs de l'Association des anciens de l'usine et administrateur de l'Addeva 93. Il analyse cet arrêt.

Le préjudice d'anxiété.

« En juillet 2015, nous avons obtenu 5000 euros au titre du préjudice d'anxiété par le conseil des prud'Hommes de Bobigny. La cour d'appel de Paris a porté ce montant à 8000 euros. C'est beaucoup mieux. Cela dit nous n'oublions pas qu'il y a encore deux ans et demi, la cour d'appel de Paris octroyait bien davantage. »

Les attestations d'exposition.

« La société Grid Solution avait refusé de délivrer des attestations d'exposition réglementaires à des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) pour un suivi médical post-professionnel. La cour d'appel a enjoint Grid Solution de délivrer des attestations conformes à 3 camarades et de leur verser 1000 euros de dommages et intérêts. Mais 4 autres salariés qui avaient quitté l'usine avant 1997 ont été déboutés. »

Rencontre Addeva-CPAM du 11 mai.

Étaient présent pour l'Addeva 93 : Rosa GESSLIN, Maribel GANOBIS, Nasséra HAMIDI, Bernard BALESTRI, Alain BOBBIO, Henri BOUMANDIL. Chacun s'est présenté et a expliqué son rôle au sein de l'association.

Nous avons proposé des pistes de travail pour l'extension du suivi médical post-professionnel en Ile-de-France et le suivi des porteurs de plaques pleurales. La CRAMIF écrit à tout nouveau bénéficiaire de l'ACAATA pour l'informer de son droit à un suivi médical gratuit.

Mobilisation à la cour d'Appel de Paris le 7 juin

Les dossiers de Normed et Jussieu où sont mis en examen des responsables nationaux passaient devant la Cour d'appel de Paris le 7 juin. Plusieurs membres de l'ADDEVA 93 étaient venus apporter leur solidarité. Ils n'ont pu assister à l'audience qui s'est tenue à huis clos. Seuls les avocats ont pénétré dans la salle

d'audience. En fin de journée Maître Sylvie TOPALOFF nous a fait un compte rendu.

Le jugement a été rendu le 15 septembre. Toutes les mises en examen ont été annulées. C'est un véritable scandale judiciaire.

Conférence du 08 juin à la mairie de Villepinte.

Une vingtaine de personnes ont participé à cette conférence, animée par le service santé de la ville de Villepinte, et pour l'Addeva 93 de Alain Bobbio et Jean-Paul Mercier.

Après une brève présentation des participants, le débat a été très vivant et apprécié par tous. Les différents sujets abordés furent, l'amiante au travail, les différentes entreprises de la région ayant des victimes, les différents métiers, ainsi que dans la vie courante des personnes, au domicile, dans l'environnement ou l'amiante fut côtoyée. Nous remercions les employés du service Santé pour leur accueil chaleureux.

Utilisation de la réserve parlementaire.

Cette réserve nous a été allouée par la sénatrice Aline ARCHIMBAUD, pour un montant de 5000 euros. Une grande partie a été utilisée pour financer l'envoi postal du « Guide amiante » de l'Addeva 93 aux médecins de l'Ile de France. Le reste sera utilisé pour du matériel d'information des victimes et des familles.

Un site Internet pour l'Addeva 93

Deux stagiaires ont travaillé sur la réalisation d'un site Internet de l'Addeva 93. La conception, déjà présentée au Conseil d'Administration, est bien avancée. Nous travaillons encore pour qu'il puisse être mis à jour par les salariées ou les bénévoles non informaticiens de l'Addeva 93.

Merci à Akli, qui a continué à travailler sur le projet de notre site Internet après son stage. Nous enverrons l'adresse Internet à tous nos adhérents dès qu'il aura été mis en ligne.